

# Extrait du registre des délibérations Séance du 14 Septembre 2013

L'an 2013 et le 14 Septembre à 13 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre BACQUE, Maire

<u>Présents</u>: M. BACQUE Pierre, Maire, Mme VERRECCHIA Brigitte, M. DESPLANCHES Jean-Pierre, M. CAUBET Octave, M. ROMBI Jean-François, Mme COLLIGNON Françoise, M. TIXIER Thierry, Mme LEFEVRE Françoise, Mme OZANNE Michèle

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SERIEYS Janine à Mme VERRECCHIA Brigitte Excusé(s) : Mme JOLY Elisabeth

Absent(s): M. LEROY Christophe, Mme DELORME Stéphanie

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 13

• Présents : 9

**Date de la convocation**: 10/09/2013

**Date d'affichage**: 10/09/2013

## Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Fontainebleau

le: 19 septembre 2013 et publication ou notification du: 19 septembre 2013

A été nommée secrétaire : Mme OZANNE Michèle

## Objet des délibérations

#### **SOMMAIRE**

Décision pour le transfert de compétence en matière d'aménagement numérique à la communauté de communes "Les Terres du Gâtinais" - 2013/03/01

VU l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

VU l'article L 1425-1 du CGCT;

VU l'article L 5214-27 du CGCT;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 24 juin 2013 décidant de proposer l'extension des compétences de la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais » en matière de Développement Economique en intégrant la compétence « Aménagement Numérique », tel que défini comme suit : « la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes »

**Considérant** la création du Syndicat mixte SEINE-ET-MARNE NUMÉRIQUE regroupant le Département de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) seine-et-marnais qui souhaitent y adhérer ;

**Considérant** l'objet de ce syndicat mixte qui est de procéder à l'aménagement du numérique sur le Département de la Seine-et-Marne par la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes à l'intention de tous les Seine-et-Marnais;

**Considérant** la nécessité pour la Communauté de communes « Les Terres du Gâtinais » de disposer de cette compétence en vue de la transférer au Syndicat mixte ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE A L'UNANIMITE:** 

Article 1 : de transférer les compétences exercées par la Commune de LE VAUDOUE en

matière d'aménagement numérique à la Communauté de communes «Les Terres du

Gâtinais »;

Article 2 : d'approuver l'extension des compétences statutaires de la Communauté de

Communes « Les Terres du Gâtinais » et de compléter l'article 4 des statuts communautaires

par la compétence « aménagement numérique », défini comme suit : « la conception, la

construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services

locaux de communications électroniques et activités connexes pour les habitants de la

Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais»,

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

En Mairie, le 19/09/2013.

Le Maire. Pierre BACQUE